

**DÉCISION N°17/2025  
DE MADAME LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

**Objet : M57 Fongibilité des crédits – Gestion Budgétaire 2025 – Décision Budgétaire Modificative n°3 portant virement de crédits de chapitre à chapitre**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération N°482/2025 en date du 14 avril 2025 visée par le contrôle de légalité en date du 17 avril 2025, approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Maire à procéder, pour l'exercice budgétaire 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre, en section d'investissement, afin de faire face à des besoins complémentaires ;

**DÉCIDE**

1 – De procéder aux mouvements de crédits suivants :

Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Objet
Investissement	23 / Op. 0406	2315	511	- 43 600 €	Aménagement entrée de ville
Investissement	21	21318	321	+ 23 900 €	Travaux salle de sport
Investissement	21	21318	331	+ 1100 €	Mission SPS rénovation C.L.S.H.
Investissement	21	21838	020	+ 18 600 €	Ecran numérique interactif

2 – Il sera rendu compte de ces mouvements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

3 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

4 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 20 novembre 2025

Le Maire,  
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise au contrôle de légalité le 21/11/2025  
Publiée le 24/11/2025



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 025-212502843-20251120-17\_2025-AU

